



**ACERWC**  
African Committee of Experts on  
the Rights and Welfare of the Child

ACERWC Secretariat  
E-mail: [acerwc-secretariat@africa-union.org](mailto:acerwc-secretariat@africa-union.org)  
Tel: +266 52 01 00 18 | P.O.Box: 13460,  
Address: Nala House, Balfour Road Maseru  
Kingdom of Lesotho

## **MISSION DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBSERVATIONS FINALES ET RECOMMANDATIONS DU CAEDBE EN REPUBLIQUE DU BURUNDI**

**24 - 27 Février 2025**

Le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE) a mené une mission au Burundi du 24 au 27 Février 2025. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des Observations finales et des Recommandations du Comité adressées à l'État partie en 2017. Au cours de cette mission, la délégation du Comité a été reçue par Son Excellence Prosper Bazombanza, Vice-Président de la République du Burundi. De plus, la délégation a rencontré diverses autorités et ministères, dont le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération au Développement, le Ministre de la Justice, le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, ainsi que la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme. Le Comité a également rencontré le bureau pays de l'UNICEF, les coalitions des ONG œuvrant dans le domaine de l'enfance regroupées dans la Fédération Nationale des Associations engagées dans le Domaine de l'Enfance au Burundi (FENADEB) et Burundi Child Rights Coalition (BCRC), ainsi que le Forum National des Enfants du Burundi (FONEB). Une visite de courtoisie a également été effectuée auprès de Son Excellence Sghair Mbareck Said, Représentant du Président de la Commission de l'Union Africaine pour les Grands Lacs et Chef du Bureau de Liaison au Burundi. En outre, la délégation a visité un Comité de Protection de l'Enfant (CPE) et un centre de rééducation pour mineurs en conflit avec la loi dans la province de Gitega.

Le Comité remercie le Gouvernement et l'ensemble des parties prenantes burundaises pour les délibérations et les échanges ouverts, constructifs et de grande qualité sur la mise en œuvre des recommandations et observations finales du Comité par l'État partie.

Suite à ses concertations, la délégation a noté les progrès réalisés dans les mesures législatives, politiques et institutionnelles prises pour répondre à diverses problématiques soulignées dans les Observations Finales et Recommandations du Comité. Parmi ses mesures, on peut citer, dans le secteur de l'éducation, l'élaboration du Plan Sectoriel de l'Éducation (2022-2030) visant à améliorer l'accès et la qualité de l'éducation, la construction d'écoles, l'augmentation du nombre d'enseignants et la mise en place des écoles pilotes et satellites pour les enfants vivants handicapés. Dans le secteur de la santé, ce sont la mise en œuvre de la Politique de gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans et la Vaccination gratuite contre les maladies infantiles et l'adoption de la Politique Nationale de Santé 2016-2025 visant à améliorer l'accès aux soins pour tous. Des progrès ont également été réalisés dans les domaines de l'enregistrement des naissances notamment le lancement de l'interopérabilité entre les services de l'état-civil et les formations sanitaires en application de l'ordonnance Ministérielle Conjointe N° 530/630/836, y relative.

Le Comité a constaté également plusieurs mesures clés prises par le Gouvernement dans la protection et le bien-être des enfants notamment l'adoption de la Loi portant réglementation des migrations au Burundi et l'adoption de l'ordonnance ministérielle du 9/02/2024 portant réglementation du travail des enfants qui énumère une liste des travaux légers et salubres; l'adoption de la stratégie nationale sur la lutte contre le phénomène des enfants en situation de rue et des adultes mendiants, et la stratégie nationale de prise en charge alternative des enfants, l'instauration des Chambres spécialisées pour mineurs dans les 34 Tribunaux de Grande Instance; la mise en place des crèches pénitentiaires pour les enfants de moins de 3 ans en prison à Ngozi Femme depuis 2019 ; la

mise en place de la commission de concertation et de suivi sur la prévention et la répression de la traite des personnes ; le renouvellement des représentants du Forum des enfants et la redynamisation des comités de protection de l'enfance entre autres mesures.

Malgré ces progrès, le Comité note qu'il subsiste certains défis affectant la réalité quotidienne des enfants en Burundi et la jouissance de leurs droits.

La Délégation du Comité a en outre félicité la République du Burundi pour l'élaboration du premier projet du rapport périodique combiné et l'encourage à le soumettre dans un avenir proche.

Le Comité réitère ses remerciements au Gouvernement de la République du Burundi pour sa disponibilité et son engagement tout au long de la mission et pour la mise à disposition d'excellentes facilités pour la mission.

**Pour plus d'informations:**

Aouatef Mahjoub, Juriste, | Secrétariat du CAEDBE  
Tel: +266 52 01 00 18 | E-mail: [MahjoubA@africa-union.org](mailto:MahjoubA@africa-union.org) |  
Maseru, Royaume du Lesotho

---

**Notes aux Rédacteurs:**

Le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) est un organe de l'Union africaine chargé de veiller à la mise en œuvre de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE), ainsi que de promouvoir et de protéger les droits de l'enfant en Afrique. Suite à l'entrée en vigueur de la Charte le 29 Novembre 1999, le Comité a été créé en juillet 2001, conformément à l'article 32 de la Charte. À ce jour, la Charte a été ratifiée par 51 des 55 États membres de l'Union africaine. Le mandat du Comité découle des articles 32 à 45 de la Charte et prévoit entre autres d'entreprendre des recherches et des études sur les questions relatives aux droits de l'enfant.